

44<sup>e</sup> édition

# Les Foulées de Cyrano

Dimanche 13 octobre 2024

9h-12h

PRIMES  
VAINQUEURS

5 km Courses  
10 km labellisées  
et primées

Course rose gratuite pour tous à 11h30

Départs et arrivées stade Auguste Delaune - 52, rue du Lieutenant G. Keiser  
Inscriptions en ligne obligatoires pour les courses de 5 km et 10 km du 2 septembre  
au 11 octobre 2024 à 12h sur [www.ville-sannois.fr](http://www.ville-sannois.fr)

E.Leclerc  
DRIVE SANNNOIS

LA LIGUE  
CONTRE LE CANCER

SANNNOIS  
[www.ville-sannois.fr](http://www.ville-sannois.fr)

# Règlement de la course Les Foulées de Cyrano

## 1. Organisation

Les Foulées de Cyrano sont organisées en partenariat avec l'association Athletic club Saint-Gratien Sannois (ACSGS)

Les deux courses sur route, de 5 km et 10 km, sont ouvertes à toutes et à tous, licenciés (ées) ou non.

Le plan du parcours est consultable sur le site internet [www.ville-sannois.fr](http://www.ville-sannois.fr)

Ces deux courses sont labellisées F.F.A. et sont de par nature qualificatives pour les Championnats de France.

• **L'accueil, les vestiaires et les douches** se trouvent sur le site de l'organisation au stade Delaune, rue du Lieutenant Georges Keiser.

• **Le stationnement** : des parkings à proximité du départ (gare et mairie) sont accessibles. Attention : vous ne pourrez pas stationner sur le circuit.

### • Les inscriptions :

- Conformément aux articles L 231-2 et L 231-3 du Code du sport

**Aucune inscription ne sera prise en compte si elle n'est pas accompagnée d'une licence en cours de validité « athlé compétition », « athlé entreprise », « athlé running » ou d'un « pass J'aime courir » délivrés par la FFA ou d'un certificat médical (feuillet original ou une copie signée) de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition, d'une validité de moins d'un an à la date de la compétition.**

**Pour information : l'organisateur doit conserver pendant une durée de 10 ans les justificatifs de certificat médical des personnes ayant participé à une compétition. Le délai de prescription pour un dommage corporel est de 10 ans.**

Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

Le coût de participation est de 11 euros pour les non licenciés et de 9 euros pour les licenciés

pour les courses de 5 km et 10 km.

La course rose pour tous, familles, parents, enfants et accompagnateurs, est gratuite. La ville de Sannois fera don à La ligue contre le cancer d'une somme correspondant à 1 € par participant.

Inscriptions uniquement par internet du lundi 2 septembre 2024 au vendredi 11 octobre 2024 à midi.

**Attention : pas d'inscription le samedi 12 octobre 2024 ni le dimanche 13 octobre 2024 sur place.**

**Les dossards et les puces électroniques** sont à retirer sur présentation d'une pièce d'identité, à partir de 8h, le jour de la course, dans le gymnase Delaune, à l'intérieur du site de l'organisation, rue des Garonnes ou rue du Lieutenant Georges Keiser.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocedant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Pour les catégories jeunes, il est fortement recommandé de ne pas prendre part à plus d'une épreuve running par mois, et ce dans la limite de six par an.

**Important : si pour des raisons de force majeure ou indépendantes de sa volonté, la ville ne pouvait assurer l'organisation de cette manifestation, elle ne remboursera pas les inscriptions et de surcroît, aucun des frais engagés par les participants.**

## 2 - Courses

**Les catégories d'âges appliquées** sont celles définies sur le formulaire d'inscription. Les participants sont tenus de courir dans le cadre de leur catégorie. Le surclassement ne sera pas autorisé.

### **Le nombre de coureurs est limité à 450.**

Les concurrents doivent respecter le balisage et les consignes des commissaires de course. Ils s'engagent à ne rien jeter et à respecter les propriétés privées ainsi que la végétation. L'équipe sécurité sera habilitée à retirer le dossard et à mettre hors course tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve.

Les abandons doivent être indiqués au signaleur le plus proche qui préviendra l'organisateur. Le coureur sera ramené vers le site de départ par le véhicule de la sûreté publique ou par un véhicule de l'organisation. Aucun suiveur n'est accepté sous peine de disqualification.

L'utilisation de bâtons n'est pas autorisée.

### **Limite horaire :**

Le temps maximum alloué est de **2h**. Passé ce délai, les concurrents seront considérés comme hors course mais pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la route.

## LE DÉROULEMENT DES COURSES

### **Course de 5 km : le départ est prévu à 9h.**

Il est ouvert aux catégories cadets, juniors, espoirs, seniors, masters et minimes.

### **Course de 10 km : le départ est prévu à 10h.**

Elle est ouverte aux catégories minimes, cadets, juniors, espoirs, seniors et masters.

Les courses sont accessibles aux athlètes en fauteuil à l'exception de ceux de type handibike considérés comme cyclistes par la fédération handisport. Le port du casque et des gants est obligatoire et le fauteuil doit être doté d'un dispositif de freinage.

### **Course rose : le départ est prévu à 11h30.**

**Les ravitaillements :** pour la course de 5 km, celui-ci est prévu à l'arrivée. Pour la course de 10 km, un ravitaillement est prévu à la moitié et un autre à l'arrivée.

**L'accompagnement** du coureur sur le circuit n'est pas permis pendant la course.

## 3 - Classements et récompenses

### **Courses de 5 km et 10 km :**

•Versement d'une prime, par virement bancaire, pour :

- Première femme et premier homme du 5 km : 250 euros

- Première femme et premier homme du 10 km : 300 euros

•Versement d'une prime, sous forme de chèques cadeaux, pour :

- Deuxième femme et deuxième homme des 5 km et 10 km : 30 euros

- Troisième femme et troisième homme des 5 km et 10 km : 20 euros

Un classement général hommes, femmes et par catégorie est établi par course.

Une prime sous forme de chèques cadeaux sera attribuée aux 3 premiers hommes et aux 3 premières femmes de chaque catégorie.

Une seule récompense est possible par coureur.

### **Course rose :**

Course non chronométrée, pour tous.

## 4 - Publication des résultats

Les résultats des courses 5 km et 10 km seront publiés sur le site d'arrivée et sur le site internet de la ville : [www.ville-sannois.fr](http://www.ville-sannois.fr)

Conformément à la loi dite Informatique et Libertés, les participants peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur ces sites en cas de motif légitime. Pour la fédération, en faire la demande à l'adresse électronique [dpo@athle.fr](mailto:dpo@athle.fr) et pour la ville à l'adresse électronique [sports@sannois.fr](mailto:sports@sannois.fr) ou par courrier postal à l'adresse : Service des sports et de la vie associative - Hôtel de ville - Place du Général Leclerc - BP 60088 - 95 111 Sannois Cedex.

La course rose pour tous ne fera pas l'objet de publication.

## 5 - Responsabilités

L'organisation des Foulées de Cyrano est couverte en responsabilité civile par l'assurance collective de la ville de Sannois. De plus :

• **Licenciés et participants** d'une manifestation sont considérés comme des tiers entre eux.

• **Les licenciés et non licenciés** sont invités à vérifier auprès de leur organisme d'assurance que leur contrat en responsabilité civile couvre les dommages corporels auxquels peut les exposer leur participation à une course pédestre en compétition.

• **Les enfants** : pendant toute la durée de leur présence dans l'organisation, leur responsabilité doit être assurée par au moins un parent ou une personne responsable majeure et présente.

## 6 - Sécurité

La sécurité mise en place lors de cette manifestation est assurée comme suit :

• **La sécurité générale de la manifestation** : par la police nationale, la police municipale, une entreprise de sécurité privée et une association de sécurité civile.

• **La sécurité spécifique des courses** : par la police municipale.

• **La sécurité des coureurs** durant les courses, sur un circuit fermé, protégé : la Protection Civile et la police municipale qui est assistée par des signaleurs postés aux intersections des chaussées et des rues adjacentes.

# Départs et arrivées Stade Auguste Delaune 52, rue du Lieutenant G. Keiser

## Les parcours

- Course de 5 km
- Course de 10 km
- Course rose pour tous (parents et enfants)

Plus d'infos sur [www.ville-sannois.fr](http://www.ville-sannois.fr)